81e ANNEE. — N° 119.

MERCREDI 15 OCTOBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 4 fr. »
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

L'UNITÉ FRANÇAISE

Tandis que nous ignorons, en France et ailleurs, tandis que tout le monde ignore quelles seront les conditions matérielles du monde que la guerre est en train de forger, tandis que nul n'est en mesure d'en préfigurer la forme et l'esprit, nous pouvons dire avec certitude, nous Français, une des conditions indispensables pour la reconstitution et le relèvement de notre pays.

En avant des éléments matériels et comme seule capable de les féconder, de les animer, de les activer et, plus encore, de les préserver d'une dissolution fatale, il y faudra l'union morale des Français. Fondée sur un accord des cœurs et un consentement réfléchi des volontés. Il ne suffira pas de vouloir le but qui sera de replacer la France à son rang de grande nation civilisatrice ; il faudra aussi en vouloir le moyen qui ne saurait être qu'une action commune et fraternelle sous une direction acceptée, respectée et obéie.

Il faudrait être aveugle de l'esprit pour ne pas voir que cette absence d'union fut notre première faiblesse et l'origine de nos malheurs, que c'est là d'abord ce qui nous a manqué. Nos divisions et nos rivalités intestines sont la première cause de notre impréparation. En plein état de troubles, de désordres et de disputes, nous avons affronté un bloc ennemi puissamment cimenté et dont l'union multipliait la force. D'où l'on a pu dire justement que notre désastre fut celui d'un régime plus que celui d'une armée et que nous avons été battus par la politique avant de l'être par la guerre !

De cette union nécessaire, la jeunesse française en fleurs, élevée à présent dans un esprit de concorde civique, nous apportera en mûrissant les fruits magnifiques. En attendant, il faut lui préparer un milieu favorable. La séparation territoriale qui coupe en deux notre « seule France » ne doit pas avoir à la longue pour conséquence fatale de nous faire deux pays divergents.

Cela fait comprendre à quelle préoccupation correspondaient les voyages récents de l'Amiral Darlan, vice-président du Conseil, dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, ainsi que celui de M. Pucheu, ministre de l'Intérieur, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ! Et cela marque l'importance des déclarations qu'ils ont faites aux populations assemblées pour entendre les représentants de la Patrie dont elles se sentent plus proches depuis qu'elles en sont séparées.

C'est la première fois, depuis l'Armistice, que des ministres français visitaient des régions de la « zone interdite ». Pays ravagés, villages dévastés, villes sans cesse exposées aux bombardements et dont les habitants n'ont presque aucune raison de croire que « la guerre est finie » comme sont trop tentés de l'imaginer parfois ceux de nos départements « priviligiés » et qui doivent avoir à cœur — il faut bien s'exprimer ainsi — de se faire pardonner leur bonheur.

A ces compatriotes coupés du reste du pays, il fallait apporter l'assurance qu'ils ne cessent pas d'en faire partie, qu'on pense à eux, qu'on voudrait les aider, qu'on ne cherche pas à organiser sans eux une existence autonome et, pour tout dire enfin, que par dessus toutes les « zones » il n'y a qu'une France.

C'est ce que leur ont dit et répété l'Amiral Darlan et le ministre de l'Intérieur Pucheu. Ces envoyés du Maréchal Pétain ont eu cette émouvante et profonde satisfaction de sentir autour d'eux la confiance des habitants accourus pour entendre de leur bouches la parole réconfortante du Chef. Ils en sont revenus avec la certitude que l'éloignement et l'isolement n'avaient provoqué ni amertume, ni désespoir. Pour faire l'unité française, condition indispensable de notre relèvement, on peut compter sur eux.

Sur ce sujet, le Temps *écrit les lignes suivantes que nous voulons reproduire pour qu'on en comprenne tout le sens :*

« Si une fraction du pays avait l'impression d'être définitive-
« ment séparée de la communauté nationale, il serait impossible
« de songer à une renaissance. On disait autrefois que la patrie
« est une et indivisible. Elle forme en effet un tout harmonieux
« et aucune parcelle de son sol ne pourrait être arrachée sans
« provoquer une blessure telle que le corps tout entier en subirait
« un choc profond. L'Europe elle-même ne pourrait alors retrou-
« ver son équilibre et sa stabilité... »

N'en disons pas davantage. « Une et indivisible » ! Iel est bien le sens des déclarations apportées à ces populations par les représentants autorisés du gouvernement.

Emile LAPORTE.

Echos

A propos du Salon d'Automne.

Je n'ai pas l'intention de faire ici une critique artistique des œuvres présentées au Salon d'Automne qui se tient en ce moment à la Préfecture de Cahors. C'est une mission dont « Speranza » s'acquittera trop bien dans une autre partie du journal...

J'exprime seulement les simples remarques d'un visiteur « moyen » qui se sert de ses yeux pour voir et noté modestement les impressions qu'il en reçoit.

C'est peut-être une grande audace, à laquelle je me risque pourtant, de dire que si l'art est fait par les artistes, *il n'est pas fait pour eux !* Sa raison d'être est d'atteindre le public. J'entends naturellement un public sensible aux belles choses, ce qu'on appelait autrefois un public « éclairé ». Ne pas chercher à plaire par de grossiers moyens aux parties basses de la foule, c'est l'honneur des vrais artistes. Dédaigner le sentiment des autres, c'est aller à l'encontre de la mission des artistes qui est d'orner la vie de chaque jour et de mettre un peu de beauté dans le cadre quotidien de l'existence... D'ailleurs, tandis qu'on accueille avec satisfaction les applaudissements du public, on ne dédaigne son opinion que lorsqu'elle est défavorable. Et, enfin, pourquoi l'appeler à voir ce qu'on a fait si l'on méprise ce qu'il en pense ?...

Tout ceci ne veut pas dire, bien entendu, que l'artiste, s'il a le don de création, doit le contenir et se contraindre à refaire toujours ce que d'autres ont fait avant lui simplement, parce que, cela ayant déjà réussi, il est à peu près assuré du succès. Non. Cela veut dire seulement que tout ce qui est nouveau, ou prétendu tel, n'est pas beau !

Les vendanges.

Sans qu'il y ait eu, cette année — du moins, à ce que nous savons — ce qu'on appelait autrefois le ban des vendanges, elles sont commencées depuis plusieurs jours dans la région quercynoise. Et dimanche a vu, du petit matin jusqu'au soir tombé, les troupes de vendangeurs et de vendangeuses s'activer — je ne suis pas très sûr que cette façon de s'exprimer soit correcte, mais je la risque tout de même — dans les rangées de vignes qui s'étagent encore du haut en bas de nos côteaux. Ils ont profité d'une magnifique journée de radieux soleil et nous souhaitons que le succès ait été à la hauteur de leurs espoirs et de leurs efforts.

Ce seul mot de « vendanges » évoque en France, le glorieux pays des grands vins, tant d'images jolies, pittoresques et joyeuses, il touche de si près aux plus anciennes traditions de notre pays qu'on a peine à les imaginer ces vendanges autrement que dans une joyeuse animation, sous un beau soleil et dans la splendeur d'un automne rayonnant. Cette année, du moins, elles se seront accomplies suivant le rite.

Il existe encore, heureusement, quelques concitoyens qui ont pu continuer la tradition. Pas beaucoup, mais il suffit qu'elle ne se perde pas !

De vieux Cadurciens, des quercynois d'une époque révolue m'ont raconté ce qu'étaient les vendanges dans ce pays au temps de leur enfance, au temps où la barrique d'un bon « Cahors » valait des prix qu'on n'ose plus dire tant ils semblent impossibles, aux temps où sous le grand soleil les belles vignes mûrissaient du haut en bas des côteaux et des pechs d'où ruisselait le vin, le bon vin de Cahors.

Il vaut mieux ne pas s'attarder et s'attendrir à ces souvenirs. Il y a toujours quelque chose qui restera C'est cette « âme du vin » que chantait Baudelaire, ce « chant plein de lumière et de fraternité »...

Je sais combien il faut sur la colli-
[en flamme
De peines, de sueur et de soleil cui-
[sant,
Pour engendrer ma vie et pour me
[donner l'âme...

...Eh ! oui, le poète a raison ! Les poètes ont toujours raison ! il y a échange de services de la vigne au vigneron. Celui-ci donne sa peine et celle-là son rêve et ses illusions.

INFORMATIONS

LE MESSAGE DU MARÉCHAL AUX ÉCOLIERS DE FRANCE

A l'occasion de la rentrée scolaire, le Maréchal Pétain a adressé, lundi après-midi, à 14 heures 45, d'une salle de classe de Périgny (Allier), un message radiodiffusé destiné aux écoliers de France. En voici le texte :

Jeunes élèves des écoles de France, si j'ai désiré vous parler aujourd'hui, au moment où vous recommencez une année scolaire, c'est qu'il faut que vous sachiez que je compte absolument sur vous pour m'aider à reconstruire la France, à faire des Français un grand peuple, loyal et honnête. Et je ne veux pas attendre que vous soyez devenus de grandes personnes pour vous demander de le faire.

L'année dernière, pour Noël, plus de deux millions d'entre vous m'ont dit qu'ils m'aimaient de tout cœur, et ils m'ont envoyé de magnifiques dessins. C'est très bien, mais puisque vous voulez être avec moi, il ne suffit pas de me le dire. Il faut le montrer à tout le monde.

Comme tous les hommes, les écoliers ont contre eux des adversaires. Il me faut des filles et des garçons courageux pour entreprendre la lutte contre deux de ces principaux adversaires. Le premier, c'est l'oubli des bonnes résolutions. Je me souviens très bien que, lorsque j'avais votre âge, mes camarades et moi, devant nos cahiers et nos livres neufs, nous en avions de ces bonnes résolutions. Nous étions tous désireux de bien travailler, et je suis sûr que vous êtes comme nous... Mais certains oublient très vite les bonnes résolutions prises le jour de la rentrée des classes. Je viens justement vous demander de les garder en vous aussi longtemps qu'il le faudra. C'est ce qu'on nomme la ténacité. C'est une qualité qui manque un peu aux Français. La ténacité pourtant est très utile dans la vie, et elle permet à ceux qui la possèdent de réussir mieux que ceux qui n'en ont pas.

Et voici maintenant le second adversaire à combattre : Je veux parler de la déloyauté en classe. Je suis attristé en pensant que certains d'entre vous ne résistent pas à la tentation et qu'ils copient ou qu'ils trichent pour gagner quelques points. C'est une faute et je veux qu'elle cesse. Parmi vous, les plus nombreux ne copient pas. Je leur demande d'avoir le courage de leur opinion et d'arriver à empêcher les autres de le faire. On m'explique que certains d'entre vous ont déjà agi, qu'ils ont organisé des « ligues de loyauté » qui ont eu beaucoup de succès. Je les en félicite. Je suis certain que vos maîtres et vos professeurs vous conseilleront et vous aideront dans cette voie. Adressez-vous à eux. Et surtout donnez un bon exemple à vos voisins. Donnez un bon exemple, même si, dans le passé, vous vous étiez laissé entraîner. Rachetez-vous en résistant davantage dans l'avenir. Il faut que vous sachiez que, dans votre vie, vous aurez à dire « non » à toutes sortes de tentations. C'est pourquoi je vous dis à vous ce que je disais à mes soldats dans l'autre guerre : Courage, ne cédez pas.

Je vous demande de m'aider de ces deux façons-là dès aujourd'hui. Vous pouvez le faire même si vous êtes encore tout jeunes. Une bonne action a de la valeur à tout âge. Faites donc des efforts pour bien travailler pendant toute l'année, et pas seulement pendant quelques jours. Ensuite, soyez des filles et des garçons francs et loyaux. Essayez. Tenez moi au courant de vos efforts.

A tous, je souhaite pour cette année : bon travail, bon courage et bons résultats.

Nouvelles libérations de syndicalistes

Le ministre de l'Intérieur vient de communiquer une liste donnant les noms de quarante-six syndicalistes qui, après avoir été internés, viennent d'être libérés. Ce nouveau geste de clémence à l'égard des militants syndicalistes souligne une fois de plus la double volonté du maréchal Pétain et de son gouvernement d'établir une distinction entre les vrais coupables et ceux qui eurent surtout le tort de se laisser trop facilement entraîner, et de prendre les mesures d'apaisement propres à renforcer encore l'union de la communauté française.

Arrestation d'un député communiste

On vient de retrouver Emile Dutilleul, député communiste d'Asnières, qui se trouvait sous mandat d'arrêt et qui était en fuite ; il se trouvait chez un certain M. Pomez, administrateur de sociétés.

Une perquisition faite chez Pomez a fait découvrir un coffre-fort contenant une partie de la caisse du parti communiste, s'élevant à plusieurs millions de francs.

Pomez et Dutilleul ont été incarcérés.

Au Conseil des ministres

Le Conseil des ministres qui s'est réuni samedi sous la présidence du Maréchal Pétain s'est occupé des mesures à prendre en vue de la campagne d'hiver.

Le ravitaillement et spécialement celui des centres urbains sera assuré.

Aux Etats-Unis

Le président Roosevelt a révélé que sur deux millions de jeunes conscrits examinés par les conseils de révision, la moitié avaient dû être réformés (900.000), en raison de leur mauvais état de santé ou d'infirmités physiques ou mentales et 100.000 en raison de l'insuffisance de leur instruction.

Le programme arrêté par le gouvernement prévoit d'abord le traitement immédiat de 200.000 jeunes gens qui pourront être ensuite incorporés pour « service total ».

Les intéressés pourront se faire soigner par leurs propres dentistes, médecins ou chirurgiens aux frais du gouvernement.

Rome et Sofia ont signé un accord

Les nouveaux accords commerciaux italo-bulgares ont été signés. Ils prévoient une augmentation sensible des échanges commerciaux entre les deux pays qui atteindront le chiffre de huit cents millions de lires, soit quatre fois plus que l'année dernière.

Arrestation de M. Barthe

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur ayant acquis la conviction que M. Barthe s'était appliqué, au cour des dernières semaines, à provoquer une raréfaction des expéditions de vin, a fait arrêter, dimanche matin, l'intéressé et a ordonné son internement administratif.

Le succès de l'emprunt 4 0/0

Le ministère des finances communique :

Le ministre des finances a fait connaître au conseil que le montant des souscriptions en espèces à l'emprunt 4 0/0 de la Caisse autonome d'amortissement, émis au pair, atteint 12 milliards. La souscription est close à partir du 11 octobre.

Ce résultat constitue un plein succès.

Les souscriptions rurales ont été extrêmement importantes, notamment au cours des derniers jours d'émission.

EN PEU DE MOTS...

— Pour 207.929 kilos de volailles qui sont passés par l'octroi cette semaine à Paris, 68.118 kilos seulement sont arrivés au marché officiel ; les 139.281 kilos complémentaires ont dérivé vers le marché noir.

— A la suite d'une kermesse organisée pour les prisonniers de l'Oflag II, une somme de 1.500.000 francs a été réunie et remise aux service de l'Ambassade de Berlin pour être transmise au Secours national.

— On annonce la mort à l'âge de 91 ans, de M. Milliès-Lacroix, ancien sénateur des Landes, ancien vice-président du Sénat. Il avait été ministre des Colonies dans le Cabinet Clémenceau.

— Mme Duchardeau, de Pont-l'Abbé, vient de donner son sang pour la 42e fois pour sauver un opéré.

— Le gouvernement bolivien, devant la menace d'une grève générale, a pris les mesures militaires voulues et a ordonné l'arrestation des instigateurs de la grève.

— Au tirage des Foncières 3 0/0 1903, le numéro 358.322 gagne 100.000 francs. Au tirage des Communales 4 0/0 1931, le numéro 1.807.575 gagne 1 million ; le numéro 209.690 gagne 100.000 francs.

— Mont-de-Marsan possède son centenaire : c'est M. Clément Dagieu, qui est né, en effet, le 10 octobre 1841, à Saint-Justin.

CHRONIQUE DU LOT

Impressions de Voyage à Marseille

Le printemps m'amena dans la cité phocéenne par une journée radieuse et l'automne m'y ramène dans un cortège de pluie et de vent. J'ai aimé cependant ce paysage triste et mouillé, ces feuilles mortes qui tournoient lentement :

« Dans ce trajet si court de la bran-
[che à la terre
Comme elles savent mettre une grâ-
[ce dernière
Et avant de pourrir sur le sol...
Veulent que cette chute ait la grâce
[d'un vol ! »

Disait Cyrano... à quelque erreur de souvenir près ! Aujourd'hui le train glisse rapidement — Toulouse fuit — nous avançons dans la rafale les gouttes ruissellant aux vitres animant le verre uni et troublant la vue... Voici heureusement des vignes vendangées mais aussi des arbres qui se tordent et ploient pour se redresser violemment comme révoltés ! Des flaques d'eau s'étalent dans les champs, nous approchons des marais salants, signalés à nos yeux par les réserves de sel sous les roseaux s'élèvent touffus et entregrisaille du paysage automnal. Les roseaux s'élèvent touffus et entrecroisent les lances aiguës de leurs feuilles déchirées qui exhalent une plainte métallique en sourdine à la tempête j'imagine... Nous sommes à Sète, la mer est tourmentée, des vagues écumantes se soulèvent, battent la grève jusqu'au bord de la voie ferrée. Et puis, le paysage change d'aspect sous un ciel qui s'éclaircit.

A Arles le soleil brille et ses reflets dorés se jouent sur le cours tumultueux du Rhône et sur l'acier des canons de fusil que les chasseurs dominicaux portent à la main dans les landes de genièvres trapus.

A Marseille la gare St-Charles nous accueille en plein soleil du midi dans une douce chaleur, et voici la Canebière animée et grouillante d'une foule endimanchée ou élégante qui se côtoie dans un bruit de tramways, au son de voix où domine l'accent marseillais si typique.

8 *octobre.* — Je reprends ces notes destinées au *Journal du Lot,* assise auprès du sanctuaire de Notre-Dame de la Garde sur un rocher blanc. Le mistral souffle doucement comme une caresse sur mon visage et mes mains. La statue de la Bonne Mère flamboie au soleil sur son piédestal d'où elle protège Marseille qui s'étale à ses pieds avec ses usines, ses églises, se monuments, ses multiples maisons. On devine confusément de là-haut son bourdonnement de ruche cosmopolite. La paix règne ici dans l'apothéose d'un crépuscule dont je ne peux détacher mon regard, vers la mer d'où s'élève une vapeur bleuâtre et fluide.

Le Château d'If, « charmant trésor des Iles d'Or » dresse sa masse brune au milieu de l'immensité des flots calmes, si calmes... Le soleil descend très vite rouge sang, il disparaît dans la mer découpant en ombre chnioise sur l'horizon rosé, les tours qui se dessinent très nettement maintenant... Dans l'ascenseur qui nous ramène par une pente incroyablement raide les Marseillais échangent des quolibets avec le mécanicien. Ce sont des ouvriers venus chercher un peu d'idéal là-haut chez la Bonne-Mère (comme ils disent) compatissante aux douleurs humaines.

Ce soir le Vieux-Port est endormi sous la lune féérique qui l'inonde et argente l'eau et les choses... Le paquebot « Gouverneur général Journart » qui loge les gens de la Radio semble veiller avec les lumières jaunes de ses hublots, le phare au bout clignote son feu vert ! Nuit de Marseille, très douce...

Demain j'irai retrouver les ouvriers du Port de la Joliette. Près d'eux je recueillerai des impressions d'humanité laborieuse je poursuivrai ma tâche, œuvre fraternelle, la seule qui compte vraiment dans notre présent incertain.

Lise QUERCY.

AUTORISATIONS DE CIRCULER

Les autorisations de circuler du type S.P. et du type I.G. (Intérêt Général) seront délivrées pour le département par les services de la Préfecture.

Quant aux autorisations temporaires dites « A.T. » qui peuvent être établies dans des cas importants et urgents (exemple : transport de malade ou de blessé, changement de domicile, déplacement exceptionnel pour un voyage d'affaires etc..,) elles seront délivrées dans les conditions suivantes :

pour l'arrondissement de Figeac, par la Sous-Préfecture ; pour l'arrondissement de Gourdon, par la Sous-Préfecture ; pour l'arrondissement de Cahors, par le service de la circulation de la Préfecture du Lot.

Cultivatteurs, attention !

La Préfecture communique :

Afin de concrétiser l'intérêt qu'ont les agriculteurs à remettre les métaux cuivreux détenus par eux, le gouvernement vient de décider que, *lors de la prochaine saison, une distribution spéciale de sulfate de cuivre* sera séservée aux agriculteurs ou groupements d'agriculteurs qui auront participé à la récupération de métaux non ferreux actuellement entreprise.

Il sera attribué un kilogramme de sulfate de cuivre sera réservée aux *me de cuivre, bronze, laiton ou maillechort déposé.*

Cette distribution spéciale, dont les modalités seront ultérieurement précisées, viendra en *complément* de la distribution générale.

La pénurie de cuivre permettant de prévoir que la distribution générale ne pourra porter que sur des quantités nettement inférieures à celles distribuées en 1941, les agriculteurs ont le *plus grand intérêt* à faire leur possible pour être en mesure de bénéficier de la distribution complémentaire ; pour cela, il leur suffit d'apporter, *d'urgence,* au centre de réception créé dans leur commune tous les objets en métal cuivreux qu'ils veulent céder.

Il est précisé que la décision gouvernementale n'entraine pas une modification du prix d'achat des métaux cuivreux ; celui-ci reste toujours fixé à 30 francs pour le le cuivre, le bronze, le laiton ou le maillechort.

Les titres à la distribution spéciale de sulfate de cuivre seront constitués par les reçus délivrés lors des remises d'objets en métaux cuivreux, moyennant visa du maire de la commune, certifiant que le titulaire du reçu est, selon les règles admises par le ministère de l'agriculture, habilité à recevoir du sulfate de cuivre pour ses cultures.

Il est rappelé que la campagne de mobilisation doit se terminer le 18 octobre prochain inclus.

DÉLIVRANCE DES NOUVELLES CARTES D'ALIMENTATION ET DES FEUILLES DE DENRÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1941.

Les nouvelles cartes d'alimentation vont être délivrées aux consommateurs de la commune de Cahors qui, en juin dernier, ont rempli une fiche de demande modèle n° 1 *bis,* dans cette commune, ou qui ont demandé à recevoir leur nouvelle carte à Cahors.

Cette carte sera délivrée en échance du coupon n° 10 de novembre de la carte actuelle. L'ancienne carte ne sera pas retirée et restera valable jusqu'au 31 décembre 1941.

Les consommateurs devront donc conserver soigneusement leur nouvelle carte, la perte de celle-ci entrainant de grosses difficultés pour son remplacement et priverait son bénéficiaire des denrées auxquelles elle donne droit pendant un délai assez long.

Aucun titre ne sera délivré sans présentation préalable de pièces d'identité : livret de famille, carte d'identité, permis de conduire, etc...

Les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire de la distribution, les nouvelles cartes ne seront délivrées qu'aux seuls consommateurs dont le nom de famille commence par la lettre indiquée. Les personnes qui ne retireraient pas leur carte au jour désigné, ne pourront les obtenir qu'une fois la distribution terminée.

Toute personne qui désire retirer une ou plusieurs cartes pour des tiers devra justifier de son identité et obligatoirement être porteur des pièces d'identité de ces personnes.

Chaque chef de famille, ou personne qualifiée pour retirer les cartes devra en donner décharge au service en apposant sa signature sur un registre ouvert à cet effet.

L'horaire de la distribution est le suivant :

Jeudi 16 octobre 1941 : lettre A ; vendredi 17 et samedi 18, lettre B ; lundi 20 octobre, lettre C ; mardi 21 octobre, lettre D, E ; Mercredi 22 octobre, lettre F, G ; Jeudi 23 octobre, H, I, J, K ; vendredi 24 octobre, lettre L ; samedi 25 octobre, lettre M ; Lundi 27 octobre, lettre N, O, P ; mardi 28 octobre, lettre Q, R ; Mercredi 29 octobre, lettre S ; jeudi 30, lettre T, U ; vendredi 31 octobre, lettres V à Z.

Vente et circulation des haricots mi-secs à écosser

La vente et la circulation des haricots mi-secs à écosser interdites par arrêté de M. le préfet régional en date du 25 août 1941 sont à nouveau autorisées sur le territoire de la région de Toulouse. (Arrêté de M. le préfet régional en date du 6 octobre 1941).

Groupes de construire

Les Groupes de construire dont le président est Robert Fabre-Luce et dont le siège se trouve à Vichy, 9, rue Alquié, ont lancé le manifeste suivant :

Français, des générations ont détruit... Leur destructivité a été telle, qu'elles ont abouti à la catastrophe actuelle, à un déclassement de ce pays dans la hiérarchie des nations !

Que faire ? Il faut construire... Dans tous les domaines et tout d'abord dans celui qui est le plus symbolique : Bâtissons donc la maison claire, propre et belle.

Que proposent les groupes de construire ? Les réalisations immédiates : réaliser du concret évoquant le spirituel, et par celà, retrouver l'âme de nos provinces. Ils ont pour but de contribuer à la rénovation des traditions architecturales françaises en réunissant dans une même association, des hommes désireux de réaliser, à titre d'exemples, des constructions de différents types régionaux, et d'arriver par le développement de leur section « Artistes et Artisans d'Art », à une organisation pratique de l'Artisanat.

Ils serviront enfin le prestige de la France en faisant connaître ces réalisations par une série de films.

Les groupes de construire.

Production de l'alcool en vue de la carburation

La direction des contributions indirectes du Lot communique :

Aux termes d'un arrêté du préfet régional du 2 octobre courant pris en exécution d'instructions ministérielles, tout récoltant produisant plus de 20 hl. de vin et moins de 200 hl. est tenu de livrer à l'Etat, une quantité minimum d'alcool pur fixée à 5 centilitres par degré hectolitre de vin. Le degré légal du vin dans le département étant de 8°5 la prestation d'alcool exigée des viticulteurs du Lot sera donc de 8°5 × 0,05 soit 0 l. 425 d'alcool pur par hectolitre de vin (chiffre nette-moyen des marcs ayant produit 1 hl. de vin et dont la distillation donne au minimum 0 l. 66 d'alcool pur).

Il est précisé que la prestation n'est appliquée qu'aux quantités de vin excédant 20 hectolitres.

Les producteurs récoltant plus de 200 hectolitres de vin continuent à être soumis aux prestations édictées par l'article 77 du Code du Vin.

Pour la production des alcools viniques à fournir à l'Etat en exécution des dispositions ci-dessus pourront seul être mis en œuvre les sous-produits de la vinification (marcs, lie, piquettes, etc...) à l'exclusion du vin.

Les récoltants ont le choix de livrer à la distillation soit le marc, soit la piquette obtenue par l'addition d'une certaine quantité d'eau à ce marc, qu'il soit doux ou fermenté.

Dans les communes viticoles du département seront créés des comités siégeant au canton qui seront chargés de l'organisation rationnelle des opérations de distillation en vue d'éviter la perte d'une quantité quelconque de matière alcooligène.

Le transport sur le lieu de distillation des matières premières à mettre en œuvre incombera en principe au récoltant. Toutefois, l'Administration accordera aux bouilleurs ambulants qui en feront la demande l'autorisation d'effectuer le cas échéant le ramassage collectif des matières premières.

Il va sans dire que l'alcool livré à l'Etat sera payé sur des bases largement rémunératrices qui seront fixées ultérieurement.

L'intérêt personnel des producteurs concordera ainsi avec l'intérêt général.

Les récoltants doivent prendre, dès à présent, toutes dispositions utiles pour garantir la conservation des marcs ou de la piquette.

Des sanctions sont prévues à l'encontre des producteurs qui ne se seront pas soumis aux dispositions qui précèdent. C'est ainsi qu'il pourra leur être réquisitionné une quantité de vin double de celle qui aurait été nécessaire pour produire l'alcool dû à l'Etat.

Il est précisé que l'autorisation récemment accordée aux viticulteurs de fabriquer de la piquette en vue de la vente sans limitation de quantité ne les dispense nullement de la prestation d'alcool vinique.

D'autre part, les bouilleurs de cru continueront à bénéficier de l'allocation en franchise de 10 l. d'acool pur pour leur consommation familiale.

CAHORS

DANS LES P.T.T.

Au cours d'une cérémonie qui, en raison des circonstances, s'est déroulée dans une stricte intimité, le personnel des postes, télégraphes et téléphones du département du Lot a remis à son directeur, M. Bennet, récemment admis à la retraite, un souvenir provenant d'une souscription particulièrement large et généreuse.

En quelques mots, M. Voiron, inspecteur, exprima les regrets unanimes du personnel de se séparer de son directeur. Il dit combien ce personnel gardait de reconnaissance à son chef, dont l'autorité, fondée sur une rare expérience professionnelle, avait toujours révélé, en même temps qu'un souci permanent de stricte justice, les plus délicates qualités de l'esprit et du cœur.

M. Bennet remercia en termes émus son personnel du magnifique et touchant témoignage de sympathie dont il était l'objet. Il l'assura de son inaltérable souvenir et rendit hommage à la conscience professionnelle et au dévouement de tous ses collaborateurs du département.

Une fois de plus, nous souhaitons à M. Bennet une longue et paisible retraite.

REUNION DE PROPAGANDE

C'est avec plaisir que l'on a appris la venue dans nos murs de MM. Michaud, avocat au conseil d'Etat, délégué régional à la propagande, chanoine Saurel, conseiller régional, qui accompagneront M. Raoul Bérenguier, délégué départemental à la propagande.

Ces trois orateurs sous le patronage du Comité de la propagande sociale du Maréchal, et sous la présidence de M. le Préfet du Lot, parleront sur « Le Gouvernement du Maréchal devant les principaux problèmes de l'actualité. »

Tout le monde voudra connaître l'œuvre réalisée par le Maréchal Pétain depuis 16 mois, en assistant à la grande réunion de propagande qui aura lieu le vendredi 17 octobre à 21 heures au Théâtre municipal.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Charlotte Fabianelli, fille de l'entrepreneur de maçonnerie bien connu de notre ville avec M. Jean Perceau, garde-mobile à Meknés (Maroc).

Nos félicitations et nos vœux aux jeunes époux.

A la police

A la suite d'une inspection qui a eu lieu, ces jours derniers, les agents de police de Cahors ont été examinés par une haute personnalité de la police.

A la suite de cette inspection, des éloges ont été adressés à M. Reilhac, pour la tenue, la valeur et la formation de ses agents.

Nous nous associons bien vivement à ces éloges.

Cercle musical P.O.-Midi

La population cadurcienne apprendra avec un réel plaisir que le Comité directeur de notre société locale a décidé de reprendre son activité interrompue par les événements de 1939. Mme et M. Bourjade, sauront en peu de temps hisser ce groupement d'élite au niveau d'avant guerre.

Bonne nouvelle pour les amateurs de musique et de chant si nombreux dans notre ville.

Caisse d'Allocations familiales des professions intellectuelles

Le Président du Conseil régional de l'Ordre des Architectes de la circonscription d'Agen attire l'attention des architectes demandant leur inscription à son tableau sur l'obligation qui leur incombe d'être en règle avec la loi sur les allocations familiales. Ils sont, dès maintenant, invités à s'inscrire sans retard à la Caisse agréée pour leur profession, qui est la Caisse d'Allocations familiales des Professions intellectuelles, section des architectes, 4, rue Brunel, à Paris.

Ladite adhésion ne concerne que les travailleurs indépendants et les employeurs pour eux-mêmes ; ces derniers devant rester en même temps inscrits à la Caisse patronale d'allocations familiales de leur département, en ce qui concerne leur personnel salarié.

La fabrication des piquettes va être autorisée

En raison de la situation du marché des vins, une loi autorisera prochainement les viticulteurs et les acheteurs de vendanges, ainsi que les particuliers, à préparer des boissons dites piquettes sans limitation de lieux ou de quantité.

Les boissons pourront être vendues pour la consommation de bouche.

La fabrication des piquettes peut être entreprise dès maintenant mais elle devra être déclarée à la recette buraliste dans les conditions fixées par les Contributions indirectes.

Bon débarras

Il y a 3 semaines, 38 touregs, hommes, femmes, enfants étaient arrivés à Cahors et étaient cantonnés à Fontanet (route de Toulouse).

Mais les propriétaires des vignes, des jardins voisins constataient, bientôt, que fruits et légumes disparaissaient rapidement.

Plainte fut portée et après enquête, une décision fut prise vendredi soir, les 38 touaregs quittaient Cahors par le train, en direction vers Brive, à la grande satisfaction des propriétaires des vignes du faubourg St-Georges.

PALAIS DES FETES

Mardi 14, mercredi 15, jeudi 16, samedi 18, dimanche 19 octobre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Michèle Morgan dans

L'ENTRAINEUSE

scénario de Ch. Spaak.

En complément : **Drina, rivière tumultueuse. — Paradis des oiseaux. — Actualités françaises.**

Les Sports

LE RUGBY A CAHORS

Stade Cadurcien I bat U.S. Gourdonaise I par 17 à 0, 5 essais (Brunck 2, Cubaynes 2, Puharé 1, un but Puharé. — Stade Cadurcien II bat Gourdon Juniors par 11 à 0, 1 essai Pons, Gaillard, Baron, 1 but Palame. — Confirmant sa victoire du dimanche précédent à Figeac, le Stade après un début de saison difficile trouve peu à peu la carburation et d'ici quelques semaines, quand Puharé aura mis tout au point, l'équipe devrait donner de bons résultats. L'incorporation de quelques jeunes unités devrait donner à l'équipe plus d'allant que l'an dernier. Dans l'équipe Juniors, de bons petits éléments, pleins de qualités, mais manquant de métier et de cohésion.

Dimanche 19 octobre, le Stade recevra au terrain de l'Ile l'équipe première de l'Union sportive Montalbanaise ; les puissants verts et noirs seront de redoutables adversaires pour les Cadurciens ; néanmoins les locaux, bien enlevés par Puharé, déjà en grande forme tiendront la dragée haute aux visiteurs et promet d'envisager une belle partie de rugby.

En lever de rideau, Union sportive Montalbanaise. Juniors contre Stade Cadurcien Juniors.

RUGBY

Souillac continue. — A Brive (U.S. Souillac 1 bat C.A. Brive (réserve) par 26 points, 8 essais, 1 but à 8 (2 essais, 1 but).

On nous avait déclaré que Souillac avait cette année une très belle équipe : la démonstration en est faite après la partie de dimanche jouée au stadium. Brive présenta une équipe formée de 8 joueurs de l'équipe I et quels joueurs ! Pardin, Delpy, Tracou, Gaucher, Ressière, Moinac, Borel, Bordes. Si le jeu ne fut pas très agréable à suivre, la victoire de Souillac n'en est pas moins nette et aurait dû être plus grande étant donné qu'il manquait Augey I, Augey II, Bouygou, Paucher (ex-joueur de l'A.S.S. juniors), Bergougnoux, Par contre on enregistrait la rentrée d'un joueur de la toute première équipe du F.C. Lézignan.

Les dirigeants brivistes ont proposé un match entre l'équipe première du C.A. Brive et l'équipe de l'U.S. Souillac d'après eux il n'y aurait qu'une différence de deux essais. Un très joli match à voir.

Dimanche prochain du stade municipal de Souillac U.S.S. contre C.A. Sarlat : coup d'envoi 14 h. 30.

STADE CADURCIEN DE FOOT-BALL ASSOCIATION

Coupe de France : 1er tour

Stade Cadurcien (1) bat Stade Caussadais (1) par 4 buts à 2. — Devant un nombreux public, Cahors a réussi à passer le premier tour de la Coupe. Dès le début les Stadistes Cadurciens s'installèrent dans le camp Caussadais et à la 9e minute, Bazilou replié marquait le 1er but. 4 minutes plus tard sur une belle ouverture de Bach l'inter-gauche Ramon portait la marque à 2 buts en faveur de Cahors. Le jeu se maintenait dans les buts de Caussade et à la 31e minute l'avant-centre Bach prenant les deux arrières en défaut inscrivait un 3e but follement applaudi et la mi-temps arrivait sur ce résultat : Cahors 3, Caussade : 0.

A la reprise les Cadurciens semblaient fatigués et Caussade jouant plus vite passait à l'attaque et à la 58e minute l'inter-droit marquait. Dès lors le ressort cadurcien paraissait cassé, et les descentes caussadaises se faisaient plus nombreuses. Cependant sur une descente de Cahors l'arrière caussadais arrêtait la balle avec la main, mais l'arbitre frustrait le Stade d'un pénalty. A la 78e minute à la suite d'un cafouillage devant les buts cadurciens, Bararger marquait une 2e fois pour Caussade. La partie s'animait car les Caussadais entrevoyant le match nul forçaient l'allure. Mais dans le dernier quart d'heure les Cadurciens se reprenaient magnifiquement et Gau passant franchement à l'attaque lançait ses avants qui dans une belle descente obtenaient, à la 41e minute par Bach, le 4e but consacrant une nette victoire de Cahors.

A Caussade la ligne d'avants était faible. Seule la ligne de demis fut à la hauteur de la tâche. A Cahors belle tenue de l'équipe. L'avant-centre Bach fut le meilleur sur le terrain. Se mirent aussi en évidence les deux ailiers Rio et Bazilou ainsi que le demi-centre Gau. Assez bon arbitrage.

La nouvelle carte d'identité va entrer en vigueur

On annonce la prochaine mise en service des « cartes d'identité de Français » prévues par la loi du 28 octobre 1940 pour tous les Français et Françaises âgés de plus de seize ans.

Cette carte est valable pour dix ans. Celui qui ne pourra la présenter sera passible d'une amende de 1 à 15 francs.

Les cartes seront soumises à un droit de timbre de 7 francs. Seront exempts de cet impôt les Françaises pères ou mères de trois enfants, les épouses des Français sous les drapeaux, lorsqu'elles ont droit aux allocations militaires, les indigents assistés.

Marché noir

Sur plainte de l'intendance, la gendarmerie ouvrit une enquête contre le nommé Casimir Dagnac, marchand de bestiaux, demeurant au Bourg, canton de Lacapelle-Marival, qui était soupçonné de se livrer à des opérations de marché noir.

A la suite de cette enquête, Casimir Dagnac a été mis en état d'arrestation et interné au camp de Fort-Barraux (Isère).

Le fusil était chargé

M. François Gras, propriétaire à Loubressac, en fermant son fusil qu'il venait de charger, a tiré sur une de ses vaches : atteinte au flanc, la bête a dû être abattue.

Nouvelles pièces de 10 et 20 centimes en zinc

Le public est informé qu'une légère modification a été apportée au type des pièces de vingt centimes en zinc mises récemment en circulation : la valeur est indiquée non plus en lettres, mais en chiffres.

Des monnaies des deux types circuleront donc concurremment.

Par ailleurs, vont être émises des pièces de dix centimes en zinc dont le type sera analogue à celui de la nouvelle pièce de vingt centimes, compte tenu de la modification mentionnée ci-dessus.

Elles auront les mêmes dimensions et le même poids que les pièces de dix centimes en zinc actuellement en circulation.

Centre de formation professionnelle féminin de Cahors

La rentrée des élèves au centre de formation professionnelle féminin de Cahors, primitivement fixée au 15 octobre est différée de quelques jours.

La date définitive d'ouverture sera indiquée par un communiqué publié dans la presse.

Asphyxiées par le gaz

Lundi soir, vers 18 heures, des voisins n'ayant pas vu de la journée les dames Avezou et veuve Dajean, âgées de 81 ans, demeurant rue des Petites-Boucheries, maison Delpech, pénétrèrent dans leur appartement d'où se dégageait une forte odeur de gaz, et les trouvèrent toutes les deux immobilisées, sans connaissance.

Les deux dames étaient victimes d'asphyxie provoquée par le gaz.

Transportées à l'hôpital, elles ont reçu les soins nécessités par leur état qui est très grave.

Maraudeurs arrêtés

La gendarmerie a procédé à l'arrestation de 4 individus, de nationalité espagnole, qui, réfugiés dans notre région maraudaient dans les propriétés voisines.

Conduits à Cahors, ils ont été écroués à la prison.

Vol de lapins

M. Toupet, demeurant, rue Martin-Baudel en rentrant chez lui, a constaté que 5 lapins qui se trouvaient dans la grange avaient disparu.

L'auteur du vol connaissait, certainement, les lieux et a opéré en toute tranquillité...

Plainte a été portée au Commissariat de police. Une enquête est ouverte qui, il faut l'espérer, permettra de découvrir le voleur.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Albas

Nos trains. — Le service de l'autobus d'Albas à la gare de Parnac ne subit aucun changement ; toutefois les trains sur Cahors sont supprimés quatre jours par semaine et n'ont lieu dorénavant que le mardi, le jeudi et le samedi et les jours de foire de Cahors.

Quant au train du matin venant de Cahors et celui de l'après-midi rentrant à Cahors, il n'y a rien de changé et nos courriers postaux ne subissent de ce fait aucun préjudice.

Limogne

Nos foires. — La foire du 1er samedi de novembre coïncidant avec les fêtes de la Toussaint sera tenue la veille, vendredi 31 octobre.

Etat-civil. — Au cours du 3e trimestre 1941, nous avons enregistré : Un mariage : Giraud Lucien-Pierre, Cayla Paulette.

Cinq naissances : Lagarde Roland, Cambou Yvette, Pechberty Monique, Fignes Arlette, Décremps Mathilde.

Trois décès : Escudery Elie, Bories Elie, Marconié Philomène.

Mobilisation des métaux. — Par décision de M. le Préfet du Lot, M. Delpech Paul a été désigné comme expert en métaux non ferreux pour toutes les communes du canton. La collecte faite à Limogne par ses soins a été des plus fructueuses.

Après entente avec les maires intéressés, M. Delpech se rendra dans les communes avec mission de reconnaître les métaux non ferreux.

L'importance que cette mobilisation présente pour le pays n'a pas échappé à nos populations ; des renseignements précis nous permettent d'augurer d'excellents résultats non seulement pour Limogne mais pour tout le canton ; chacun a voulu en dehors de toute contrainte ou réquisition contribuer à la satisfaction des besoins de l'économie française.

Vaylats

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Edmond Courdesses, notre excellent secrétaire de mairie, viennent d'être les heureux papa et maman d'un gros garçon qui a été prénommé Georges.

C'est leur troisième enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Une crise de rhumatismes en annonce d'autres

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut chasser les poisons uriques qui se sont lentement accumulés dans le sang, dans les muscles et les tissus des rhumatisants. C'est pourquoi il est conseillé à ceux que le Gandol a déjà soulagés de poursuivre le traitement pendant dix jours chaque mois à raison d'un cachet de Gandol matin et soir. On a constaté que cette sage précaution empêchait le retour de graves crises de rhumatismes, maux de reins, névralgies et sciatique. 14 fr. 60, la cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

EDEN

Mercredi 15, jeudi 16, samedi 18 et dimanche 19 octobre 1941, en soirée, à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie : **Pêche sans merci,** documentaire. — **Le loup et l'agneau,** dessin animé en couleurs.

Deuxième partie

LUNE DE MIEL A BALI

comédie sentimentale avec Madeleine Carroll et Fred Mac Murray.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

Ecole primaire supérieure. — Résultats des examens du brevet élémentaire et du brevet d'enseignement primaire supérieur en 1941.

Brevet élémentaire : Juillet, Mlles Dufraisse Jeanne, Laforges Colette, Lasfargues Simone, Maze Claude, Mourgues Elise, Pescadou Gabrielle, Selves Simone, Verdié Germaine, Viguié Andrée. Octobre, Mlles Durou Suzette, Laborie Hélène, Picard Lucette, Rey Reine.

Brevet d'enseignement primaire supérieur (section générale) : Juillet, Mlles Dufraisse Jeanne, Laforges Colette, Lasfargues Simone, Maze Claude, Nicouleau Juliette, Mourgues Elise, Pescadou Gabrielle, Selves Simone, Verdié Germaine, Vialard Simone, Viguié Andrée. Octobre, Mlles Durou Suzette, Laborie Hélène, Picard Lucette, Rey Reine.

Milhac

La mairie est cambriolée. — Au cours de ces dernières nuits, des maraudeurs se sont introduits dans la mairie de Milhac par la fenêtre et ont volé 75 kilos de blé et 100 kilos d'avoine qui avaient été saisis au profit de l'intendance (ravitaillement). Une enquête est ouverte.

Martel

Salon d'automne 1941. — Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Lejuste, de Sars-Poteries (Nord), qui est resté notre compatriote comme réfugié pendant une année, a été admis comme exposant au Salon d'Automne 1941, qui a ouvert à Paris le 3 octobre.

Soyez bon pour votre foie

Ressentez-vous une légère douleur au côté droit. Gare à votre foie ! Aidez donc son bon fonctionnement en prenant régulièrement après dîner une tasse de la délicieuse tisane Vichyflore, à base de plantes associées aux sels des eaux du bassin de Vichy. Le foie est stimulé ; la constipation évitée. 8 fr. 90. Ttes Phies.

Souillac

Souillac continue. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Etat civil du mois de septembre 1941. — Naissance : Pierrette Cayre, rue du Pont.

Mariages : André Bouissonie, employé de commerce et Mlle Antoinette Sage, domiciliée à Souillac ; Jean-Louis Spriet, avocat, domicilié à Agen (Lot-et-Garonne), et Mlle Elise Bruneau, du bourg ; Pierre Labro, exploitant forestier, à Lanzac, et Georgette Balzergue, du bourg ; Elie Delpy, cultivateur à Strenquel, et Marcelle Chassaing, institutrice à Bourzolle, près Souillac.

Décès : Elisabeth Martine, 29 ans, rue Malvarès ; Mme Vve Marie Mazelaygues, née Sarnet, quartier des Cuisines, 64 ans ; Mme Vve Castanet, née Françoise Pestaury, route Nationale, 84 ans ; Mme Vve Champagnac, née Broussel, avenue Martin-Malvy, 80 ans ; Mme Marie Bosnin, quartier de Laforge, 65 ans.

Au sujet des foires. — Le 19 octobre tombant un dimanche, la foire qui devait se tenir à cette date, aura lieu le samedi 18 octobre.

Sarrazat

Les belles familles. — Lundi, naissance à Croze, au domicile des époux Monteil, de deux jumeaux, ce qui porte à 11 le nombre des enfants de cette famille. Félicitations et meilleurs vœux à la maman et aux bébés.

Double défense contre la constipation

Vouloir combattre la constipation sans agir sur le foie qui en est le plus souvent responsable, serait chose vaine. C'est pourquoi les comprimés Vichybol, qui stimulent en même temps l'intestin, le foie et la sécrétion biliaire, peuvent être considérés comme un remède complet de la constipation. Vichybol, le soir, supprime les fermentations et assure, sans coliques, la régularité de l'intestin : 7 fr. 15. Ttes Phies.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DU N° D'OCTOBRE 1941

Où s'arrêtera la course au tonnage du cuirassé ? par Camille Rougeron. L'arme nouvelle de la campagne de Crète. Le bombardement en piqué, par Pierre Dublanc. Où en est le cinéma en relief ? par Pierre Hemardinquer. De toutes les machines thermiques, les armes à feu ont le rendement le plus faible, par L. Houllevigue. La guerre germano-russe (1er août-1er septembre 1941), par XXX. Le chimiste peut-il trouver des explosifs plus puissants que les explosifs actuels ? par Henri Muraour. L'électricité au service de la propulsion des navires : puissance, souplesse, maniabilité, par Pierre Devaux. Paul Sabatier et la catalyse, par Marcel Patry. Les A-côté de la Science, par V. Rubor.

dans **la Science et la Vie**

PETITES ANNONCES

Les **Cours de Gymnastique harmonique et de culture physique,** dirigés par Simone HERVIAULT (Professeur I. P.), ont repris depuis le mercredi 7 octobre à 11 heures 1/2, 2, rue du Portail-Alban, Cahors.

■

ON DEMANDE **deux manœuvres** pour sciage bois à la scie électrique. Travail de bon rapport payé aux pièces. S'adresser : 17, rue la Barre, Cahors.

■

On achète aux plus hauts prix tous **moteurs triphasés** usagés ou hors d'état de marche. S'adresser au 17, rue la Barre, Cahors.

■

NOUS RECHERCHONS un **local à Cahors** ou aux environs immédiats destiné à usage d'entrepôt de bois et garage pour véhicules automobiles. S'adresser au 17, rue la Barre, Cahors.

ACHATS de BOUTEILLES
Eaux Minérales, Bordelaises
Litres non gravés
Bourgogne et Champagne
1 fr. 50 pièce
A. FARGE, 6, avenue de la Gare
CAHORS. — Téléphone 43
Enlèvement à domicile suivant quantité

■

ON DEMANDE **femme de ménage,** avec références pour une partie de la journée. S'adresser : Bureau du Journal.

Avis au public

Il sera procédé par le service de l'intendance à la réalisation de seaux en bois de 10, 15 ou 20 litres pour le logement de confitures.

Les personnes que cette fourniture intéressent sont priées d'adresser leurs offres à l'intendance départementale de Cahors.

Pour tous renseignements et consulter cahier des charges spéciales, s'adresser à l'intendance départementale (Caserne Bessières).

ETUDE de Maître DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

Suivant acte retenu par Maître DAVEZAC, notaire à Puy-l'Evêque, le 25 septembre 1941, enregistré à Puy-l'Evêque, le 4 octobre, même année, F° 95, Cse 564.

Madame Augusta PRIEUR, veuve non remariée de Monsieur Eugène POUZET, domiciliée à Mauroux,

A vendu à Madame BONS Simone, épouse de Monsieur RENAIRE Emmanuel, domiciliée à Prayssac (Lot),

Un fonds de commerce d'épicerie, exploité par elle à Mauroux.

La prise de possession a été fixée au jour du contrat.

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire rédacteur, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Signé : DAVEZAC.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etudes de Me BOUYSSOU Jean-Léon, Licencié en Droit, Notaire à Cahors et Me Robert SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

d'immeubles situés sur la commune de Pontcirq (Lot), dépendant de la succession de M. Delfort Antoine-Baptiste, quand vivait propriétaire à Valdiguié, commune de Pontcirq

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUINZE HEURES, en la Mairie de Pontcirq, par devant Maître Jean-Léon BOUYSSOU, notaire-commis

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par défaut, faute de comparaître, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt juillet mil neuf cent trente-neuf, enregistré, signifié et devenu aujourd'hui définitif, ordonnant le partage de la succession de DELFORT Antoine-Baptiste quand vivait propriétaire, demeurant à Valdiguié, commune de Pontcirq et ordonnant préalablement la licitation des immeubles dépendant de cette succession,

Et qu'aux requête, poursuite et diligence de :

Dame DUFOUR Alice-Lucie, épouse LOY Georges, ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant tous deux à Bordeaux, 78, rue de Bègles ; Dame DELPEYROU Berthe, veuve LAFON, demeurant à « Gizard », commune de Montgesty ; Monsieur DELPEYROUX Elie, Receveur-Buraliste, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, 21 *bis ;* Monsieur DELFORT Emile, négociant, demeurant à Toulouse, 13, place Esquirol ; Monsieur DELFORT Joachim, liquoriste, demeurant à Cahors, place du Théâtre, n° 4 ; Monsieur LESCOUL Frédéric, négociant, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta ; Dame LESCOUL Alice, épouse VERDIER, ce dernier assistant et autorisant son épouse, demeurant à Montgesty ; Dame ROQUES Yvonne, épouse GANNAC, ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant place des Petites-Boucheries, à Cahors ; Dame ROQUES Alice, épouse PIGANIOL et ce dernier assistant et autorisant son épouse, demeurant à Cahors, avenue de Paris ; Dame LESCOUL Joséphine, épouse BRUNET Pierre, et ce dernier assistant et autorisant son épouse, demeurant à Montsalvy, commune de Lavercantière ; Dame LESCOUL Léonie, veuve CAZALS, demeurant à Cahors, rue Fondue-Haute, n° 8 ; LESCOUL Robert, Contrôleur des Douanes, demeurant à Strasbourg, 18, boulevard Poincaré ; Monsieur LESCOUL René, professeur, demeurant à Vannes (Morbihan) ; Dame DELFORT Marguerite, épouse RICARD, et ce dernier assistant et autorisant son épouse, institutrice, demeurant à Saint-Denis, près Paris, 25, rue de la Légion-d'Honneur ; Dame DELFOUR Philippine, veuve LESCOUL, demeurant au Mas de Rieu, commune de Montgesty ; Madame veuve DELFORT Jules, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de sa fille mineure, Renée DELFORT, en représentation de Jules DELFORT, décédé, demeurant à Montgesty ; Dame DUFOUR Marie, épouse PANOUZE, et ce dernier assistant et autorisant son épouse, demeurant à Montgesty ; Monsieur DELFORT Pierre, restaurateur, demeurant à Paris, rue Caumartin, n° 24 ; Monsieur DELFORT Armand, propriétaire, demeurant à Montgesty et Monsieur LESCOUL Joseph, demeurant à Casablanca, 4, rue de Tours, demandeurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Robert SÉGUY, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude au dit Cahors, rue Saint-Pierre,

d'une part,

Et : 1° Monsieur Gaston MARADÈNES, demeurant à Catus ;

2° Madame DELFORT Armandine, épouse BESSIÈRES, ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant à Paris, 83, rue Rambuteau ;

défendeurs défaillants, d'autre part,

Il sera procédé le DIMANCHE SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE ET UN à QUINZE HEURES, en la mairie de Pontcirq, par devant Maître BOUYSSOU Jean-Léon, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation, les étrangers admis, des immeubles dépendant de ladite succession et ci-après désignés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître BOUYSSOU, notaire et déposé au rang des minutes de son étude, à Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE ET LOTISSEMENT

Premier lot. — Un immeuble en nature de maison, grange, étables, sol et jardin, sis au lieu dit Pontcirq, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Pontcirq, sous les numéros : quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq, section B, pour une contenance approximative de quatorze ares soixante-cinq, confrontant à Yvonne Ricard, Destal, chemin des Junies à Catus.

Mise à prix, deux mille francs ..... **2.000** fr.

Deuxième lot. — Divers immeubles en nature de bois, vignes, terre et landes, sis aux lieux dits « Combe de Larroque » et « Castagner », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Pontcirq, sous les numéros : quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-dix-sept, deux cent six, deux cent sept, deux cent huit, deux cent dix et deux cent onze, de la section A, pour une contenance approximative de trois hectares, trente-trois ares, trente centiares, confrontant : le n° 82, au Sud-Ouest à Besombes, au Nord à Vialard, à l'Ouest à Chatain ; le n° 84, au Sud-Ouest à Vialard, à l'Ouest à Chatain, à l'Est à Pagès ; le n° 197, à Bouygues Adrien et au n° 210 de la présente vente ; les n°s 206, 207 et 208 à Bousquet Auguste et aux n°s 210 et 211 de la présente vente ; les n°s 210 et 211, à Besombes, veuve Calméjane, Bousquet, Labroue et avec les n°s 206, 207 et 208 de ladite vente, au Sud à chemin dit de Lauzadie.

Mise à prix, deux mille francs ..... **2.000** fr.

Troisième lot. — Divers immeubles en nature de terre, bois, vigne et lande, sis au lieu dit « Garric blanc » (ancien camp de Pontcirq), paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune sous les numéros : deux cent soixante-dix-huit, deux cent quatre-vingt, deux cent quatre-vingt-douze, deux cent quatre-vingt-treize, deux cent quatre-vingt-quatorze, deux cent quatre-vingt-quinze, deux cent quatre-vingt-seize, deux cent quatre-vingt-dix-neuf, trois cents, trois cent un, trois cent trois et trois cent quatre de la section A, pour une contenance approximative de cinq hectares, quatre-vingt-six ares, cinquante centiares, confrontant l'ensemble à Destal, Lagarde, Lafon Daniel, Benet, veuve Marty.

Mise à prix, quatre mille francs ... **4.000** fr.

Quatrième lot. — Un immeuble en nature de terre, sis au lieu dit « Garric blanc » (Combette), paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Pontcirq sous le numéro trois cent vingt de la section A pour une contenance de vingt et un ares, cinquante, confrontant à Destal, Yvonne Ricard et à l'ouest à route de St-Matré à Peyrilles.

Mise à prix, cinq cents francs **500** fr.

Cinquième lot. — Un immeuble en nature de pré, sis au lieu dit « Tourniac », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Pontcirq, sous les numéros quatre cent huit et quatre cent quinze de la section A, pour une contenance approximative de vingt et un ares, trente centiares, confrontant à Destal, Léon Besombes, et route de Cazals à Prayssac.

Mise à prix, cinq cents francs **500** fr

BLOTTEMENT

Il est expliqué qu'après les adjudications partielles des cinq lots ci-dessus, ils seront réunis et remis en vente en un seul lot, sur la mise à prix formée du montant de leurs adjudications partielles. Au cas de non enchère à ce prix global, ils demeureront adjugés aux adjudicataires partiels.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première Division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente y compris la remise proportionnelle due aux officiers ministériels, seront payés par le ou les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Maître Bouyssou, notaire à Cahors, dans les dix jours de la vente.

Nota. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et des officiers ministériels.

Pour extrait, certifié conforme,
Cahors, le quinze octobre 1941.

L'avoué poursuivant,
R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent quarante-un, folio, , case . Reçu vingt francs.

Le Receveur,
AURIÈRES.

VENTE MOBILIERE PAR ADJUDICATION

On fait savoir à qui il appartiendra que le DIMANCHE SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à DIX HEURES du matin, à la maison DELFORT, commune de Pontcirq, à la requête des consorts DUFOUR, DELPEYROU, DELFORT, LESCOUL, ROQUES, sus-nommés, qualifiés et domiciliés comme il est expliqué dans l'affiche concernant la vente immobilière,

Il sera procédé par adjudication et par le ministère de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des objets dépendant de la succession de Monsieur DELFORT Antoine-Baptiste, quand vivait propriétaire à Valdiguié, commune de Pontcirq, et comprenant:

Lits garnis, tables, chaises, linges, armoires, buffets, ustensiles de cuisine, outils, appareils vinaires et de cave.

Le prix de la vente sera payé comptant.

Il sera perçu quinze pour cent en sus du prix d'adjudication et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Pour placards :

signé : BOUYSSOU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1° Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors ;

2° Maître Robert SEGUY, avoué à Cahors.

CAHORS, COUESLANT